

ASSOCIATION DONGEOISE des ZONES à RISQUES et du PPRT.

Déclarée sous le n° : W443001007

- Association loi 1901

Association Environnementale reconnue d'Intérêt Général

**Mesdames et Messieurs les élu(e)s
Mesdames, Messieurs,
Cher(e)s ami(e)s**

Le 14 octobre 2023, pour la seconde année, nous étions rassemblé.es devant ce même bâtiment, pour demander à nouveau à l'État de contraindre réellement l'industriel YARA à mettre son site de Montoir de Bretagne aux normes requises en procédant à une suspension administrative de l'établissement jusqu'à satisfaction des exigences.

Procédure protégeant les salarié.es et leur permettant de percevoir leur salaire tout au long de l'arrêt de la production.

Les Mises En Demeure, les astreintes financières avaient fait la preuve de leur inutilité face à un patron que certains avaient qualifié de voyou et qui n'avait de cesse de se jouer des avertissements de l'État, continuant à polluer l'environnement par ses rejets dans les eaux et dans l'air, exposant ses salarié.es en première ligne et la population à des risques toujours croissants en raison de la vétusté et du manque d'entretien de ses installations.

En effet, combien d'accidents ont pu être maîtrisés grâce à leur professionnalisme ???

Ce 14 octobre 2023, qui aurait pu imaginer que le cynisme et le mépris de la direction de YARA iraient jusqu'à annoncer 2 semaines plus tard, froidement et sans concertation avec les intéressé.es, l'arrêt définitif de la production, le projet de transformer la zone en site de stockage avec à la clé 139 (?) licenciements ???

Si nous respectons les tentatives des salarié.es pour demander à leur tour la mise aux normes de l'établissement permettant d'infléchir cette décision, nos organisations et associations respectives décidaient d'entamer très rapidement auprès des services de l'État des démarches pour obtenir LA TRANSPARENCE sur le projet envisagé par l'industriel.

Force est de constater Monsieur le sous-préfet que, malgré les propos que vous avez tenus ces derniers jours via la presse, nous sommes très loin du compte !!!

Vous "réfutez le manque de TRANSPARENCE de l'État sur le sujet de l'avenir de YARA". Selon vous, il n'y aurait "pas d'omerta" sur YARA" ...

Monsieur le sous-préfet vous ne devez pas avoir la même définition de la TRANSPARENCE ... Pour nous elle ne se résume pas à publier des communiqués de presse et réunir une Commission de Suivi de Site.
C'est avant tout des explications, une écoute des parties prenantes !

La TRANSPARENCE qui est requise , c'est AVANT le communiqué de presse , c'est AVANT la CSS annuelle et on ne le souhaite pas mais c'est aussi au moment de l'accident.

- Où est la TRANSPARENCE Monsieur le sous-préfet quand vous recevez une délégation de notre collectif le 10 janvier 2024 et passez sous silence l'audit mené par la Direction Générale de la Prévention des Risques le 19 décembre 2023 sur le site de YARA ???

- Où est la TRANSPARENCE Monsieur le sous-préfet quand apprenant par les Médias le 13 février 2024 l'existence de cet audit et sa future présentation aux élu.es le 23 février 2024, nous sollicitons la possibilité d'être présent.es et que vous ne daignez même pas nous répondre ?

- Où est la TRANSPARENCE Monsieur le sous-préfet quand le 29 mars 2024 vous communiquez dans les heures qui suivent la panne électrique survenue sur le site en focalisant sur les rejets d'azote dans la Loire mais en omettant bien d'aborder les vraies inquiétudes à savoir : la montée en pression du bac d'ammoniac et le réchauffement de la cuve de nitrate d'ammonium ???

Nous apprendrons ces éléments grâce au compte-rendu du SDIS ...

- Où est la TRANSPARENCE Monsieur le sous-préfet quand répondant le 25 juin 2024 à notre courrier du 15 mai 2024, vous justifiez de ne pas publier les informations demandées pour "raison de sûreté" alors que nous ne sollicitons rien d'autre que de connaître la nature des différentes mesures qui seront prises et leur calendrier ?

La diffusion de l'ensemble de ces éléments ne nous paraît pas de nature à mettre en péril la sûreté d'un site dont l'état de dégradation à lui seul suffirait pour y parvenir ...

- Où est la TRANSPARENCE Monsieur le sous-préfet quand vous prenez le 31 juillet 2024 un arrêté autorisant l'industriel YARA à évacuer son ammoniac par bateau assorti de multiples mesures de précaution (ce qui est plutôt rassurant) mais vous omettez dans la liste des personnes à prévenir du moment de cette procédure le Maire de la commune ainsi que la population ???

Il faudra que le Maire vous sollicite pour être mis dans la boucle, quant à la population elle restera totalement ignorée !

Il est vrai que cette évacuation se fera en mode express ... Moins d'une semaine après la publication de l'arrêté ... entre le 05 et le 08 août 2024 ... encore une preuve de grande TRANSPARENCE ...

Face à nos incompréhensions sur ce sujet, exprimées dans notre courrier en date du 08 septembre 2024, vous répondrez le 10 octobre dernier, à nouveau avec cette même TRANSPARENCE qui vous caractérise :

" L'exploitant aura l'occasion de revenir en détail sur le déroulement de cette opération lors de la prochaine réunion de la Commission de Suivi de Site et de répondre aux différentes interrogations".

Nous l'avons exprimé déjà à plusieurs reprises : les Commissions de Suivi de Site ne peuvent à elles seules représenter l'unique mode de communication avec la population ou alors comme nous le demandons depuis longtemps, il faut les ouvrir au public et à la presse !

Rappelons également que vous aviez vous même pris l'engagement le 10 janvier 2024 de recevoir à nouveau une délégation de notre collectif avant l'été ...

Nous avons sollicité un échange suite à la réunion de la Commission du 11 avril dernier, sans succès.

Nous le ferons à nouveau suite à celle qui se tiendra mercredi prochain ...

La population ne peut se contenter de la publication d'un communiqué de presse surtout lorsque celui-ci a tendance à passer sous silence les éléments importants ...

Un an après l'annonce de l'arrêt de la production sur le site de Montoir de Bretagne et sa transformation en une zone de stockage la plus grande opacité demeure.

Vous annoncez haut et fort, Monsieur le sous-préfet, qu'il n'y a plus de produits dangereux sur le site hormis 240 Tonnes d'ammoniac ... (selon nos informations 6350 m³ d'acide phosphorique y sont toujours stockés) ...

Certes, mais ce qui préoccupe aujourd'hui la population c'est ce qui serait stocké demain :

- quel type d'engrais ? avec quelle teneur en nitrate d'ammonium ?
- en quelle quantité ? leur provenance ?
- dans quelles conditions de stockage? Plus aucun bâtiment actuel ne respectant les normes ...

Avec un voisinage du site qui pourrait accueillir dans un avenir proche 3 sites supplémentaires potentiellement classés Seveso ...

Sans oublier les inquiétudes liées aux travaux de démantèlement d'installations et à la dépollution des espaces ...

Quelle sera la surveillance de l'environnement pendant cette période ? Quelles seront les conditions de sécurité pour les salarié.es présent.es ?

Mais également les questions qui se posent concernant la possible mise sous cocon des équipements "Ammoniac".

Quels sont les objectifs poursuivis par l'industriel ? quel est son projet ? Est-il raisonnable de maintenir des équipements qui sont loin d'être en parfait état ???

Autant de questions pour lesquelles Monsieur le sous-préfet vous devez d'obtenir des réponses claires, précises et programmées dans le temps auprès de la direction de YARA dont malheureusement la malhonnêteté n'est plus à démontrer !

Autant de réponses attendues par toutes celles et ceux présent.es aujourd'hui avec la plus grande TRANSPARENCE de votre part !

Sans TRANSPARENCE, pas de confiance !!!

Merci de votre attention

RASSEMBLEMENT DU 02 NOVEMBRE 2024